

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Les mouvements de grève, qui ont affecté les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'administration générale et qui ont été ponctués par des manifestations d'élèves sur les voies publiques, avaient amené le Gouvernement à décider le mardi 17 février 2015, la fermeture temporaire des établissements scolaires de l'enseignement général et de l'enseignement technique tant publics que privés sur l'ensemble du territoire national.

Cette mesure était dictée avant tout par le souci de préserver la sécurité des élèves et des usagers des voies publiques en évitant les dérapages et les risques que les manifestations de rues comportent. Elle visait également à favoriser la restauration d'un climat de calme et de sérénité indispensable pour un dialogue fructueux entre tous les acteurs concernés.

Dans cet esprit, des discussions ont été engagées entre les organisations syndicales et le gouvernement du 17 au 20 février 2015. Ces discussions ont abouti à un accord, créant ainsi les conditions favorables à une reprise normale des cours.

Par conséquent, le gouvernement décide la réouverture de tous les établissements scolaires tant publics que privés de l'enseignement général et de l'enseignement technique à compter du lundi 23 février 2015.

Le gouvernement invite les enseignants, les élèves et les parents d'élèves à œuvrer pour préserver la sérénité nécessaire au bon déroulement de l'année scolaire. Il demande par la même occasion à tous les fonctionnaires de tous les secteurs de la fonction publique de reprendre leurs activités et de faire en sorte que l'Administration Générale remplisse ses devoirs régaliens.

Fait à Lomé, le 22 février 2015.
Le gouvernement